

Madame la présidente, Madame la sous-directrice, Mesdames, Messieurs, cher.e.s collègues,

Nous regrettons que, contrairement aux autres années, les services n'aient pas transmis de façon anticipée un tableau complet pour l'étude préalable à cette CAPN de titularisation des IA-IPR stagiaires.

Cette année encore très particulière de pandémie, de réformes pédagogiques et de réformes structurelles a une nouvelle fois illustré l'engagement sans faille des IA-IPR. Une marque de reconnaissance a enfin été manifestée par des mesures indiciaires, qui restent insuffisantes pour la classe normale, et des mesures indemnitaires avec un passage au RIFSEEP. Ces mesures, issues des concertations de l'agenda social, sont à préciser et à concrétiser. Lors de l'audience du 13 juillet, le Directeur de l'Encadrement s'est engagé à nous faire des propositions, une nouvelle réunion devant être programmée à cette rentrée. Le SNIA-IPR UNSA a rappelé sa position vis-à-vis du corps unique. Si un rapprochement technique des deux corps a pu être mené, la définition des missions et des métiers respectifs est d'une toute autre dimension, qui nécessite une mise à plat fine et précise pour « *l'exercice serein et efficace* » de nos différents métiers au centre du système éducatif.

Nous avons, une fois de plus, rappelé l'urgence des ressources humaines pour la dernière année scolaire de ce quinquennat. De plus en plus de collègues, y compris expérimentés, expriment du désarroi, ressentent de réelles difficultés pour faire face aux missions multiples, toujours plus écrasantes qui leur sont ajoutées. Certains constatent un manque de protection, d'autres envisagent un retour dans le corps d'origine, une demande de disponibilité, voire même la rupture conventionnelle.

Les résultats du concours 2021 confirment la faible attractivité du métier dont les raisons ont été largement exposées dans le cadre de l'agenda social (105 postes : 94 admis dont 4 L.C., au moins 7 ont renoncé, pour des motifs d'éloignement, de conditions matérielles...). A cette rentrée, des équipes d'inspecteurs seront incomplètes dans beaucoup d'académies.

Concernant tout d'abord le mouvement des titulaires, l'affectation des lauréats et les entrées en détachement, nous déplorons de nouveau que les modalités de gestion résultant de la loi de transformation de la fonction publique occasionnent une perte de visibilité confinant à l'opacité, qui nourrit incompréhension et inquiétude chez les agents. L'incertitude générale sur les opérations de mobilité des collègues titulaires, stagiaires puis des lauréats du concours, les procédures et le calendrier, notamment les opérations de recours et de révisions, nuisent à l'efficacité du système.

Par ailleurs, des éléments de réponse attendus de collègues sur leur situation personnelle nous sont parvenus tardivement de vos services. A titre indicatif, mentionnons les modalités d'attribution de congés formation pour les IA-IPR ou l'affectation sur postes en Outre-mer (en Nouvelle-Calédonie), ces procédures restent à objectiver plus clairement.

S'agissant de la CAPN de titularisation de ce jour, nous vous remercions pour les listes remises des stagiaires et des détachés à la rentrée 2021. Nous estimons toujours toutefois que la date retenue est trop tardive : elle impacte fortement les collègues concernés, dans leur vie professionnelle et personnelle. Un retour au calendrier précédemment en usage témoignerait d'une marque de soin de l'institution envers ses agents.

Nous constatons toujours des modes d'accompagnement et d'évaluation des stagiaires disparates selon les académies. Nous réitérons donc notre requête d'un travail d'harmonisation pour que les propositions d'avis défavorables soient l'aboutissement d'une réelle procédure d'alerte explicite, inscrite dans un calendrier annuel, qui apporte des recommandations formalisées indiquant au stagiaire les axes de progrès, et qui respecte le contradictoire. Les cas de renouvellement envisagés illustrent le bien-fondé de notre proposition.

Nous déplorons aussi l'incapacité d'accompagner pleinement dans leur prise de fonction des collègues entrés en détachement en juillet et, comme l'an passé, nous restons à ce jour, dans l'attente d'une base actualisée des IA-IPR.

Convaincus que notre connaissance des établissements, des personnels et des situations des collègues est précieuse pour l'institution dans ses prises de décisions, la mise en œuvre effective des réformes ainsi que la réalité quotidienne de la pédagogie au bénéfice de tous les élèves, nous réclamons des conditions de travail et de rémunération décentes afin de réaliser nos missions sur le terrain, dans une confiance retrouvée.

Nous saluons amicalement Alain Marie qui a œuvré pleinement au sein de cette Commission.

Pour les commissaires paritaires du SNIA-IPR UNSA – Christian Champendal, Secrétaire général.